


DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE REDON


SMICTOM DES PAYS DE VILAINE
Maison Communautaire
36 rue de l'Avenir
35550 PIPRIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 21 mars 2018

Le mardi deux mille dix-huit, le mercredi 21 mars 2018 à 19 h 00, le Comité dûment convoqué le 09 mars 2018 s'est réuni dans la salle du conseil à PIPRIAC, sous la Présidence de Madame Christine GARDAN, Présidente.

M. HAISSANT Gérard a été élu secrétaire de séance.

PRESENTS : RENAULT Christian, BEGUINEL Didier (suppléant), BOURGEOULT Jean-Claude, HUBERT Armelle (suppléante), GARDAN Christine, TEILLARD Louis, HAISSANT Gérard, THOMAS Pierre, RIDARD Maryse, LEMOINE André, LAURENT Yann, MENUET Didier, BIRET-ALEXANDRE Marie-Anne, GAUDICHON Jean-Michel, MOISDON Franck, CHAMPION Isabelle, THILLOU Yves, CROSLARD Pascal, QUINTIN Annie, LERAY Loïc, GARCIA Joël, CHAUDAGNE Michel, COUDRAIS André-Jean, ROUAUD Alain, RAZE Marc, GEFFLOT Bernard, PITRE Roger, BAUDU Gérard, LERAY Jean-Luc, ROCHE Hervé, THOMAS Franck, ROPERT Céline, JOUIN Alain,

POUVOIRS : LEBAIN Alexandre à HUBERT Armelle, MORICEAU Marie-Françoise à GAUDICHON Jean-Michel, LEPRETRE Christian à THILLOU Yves, RUFFAULT Joseph à CROSLARD Pascal, HOUSSIN Raymond à COUDRAIS André-Jean, REBOUX Pierre-Yves à LERAY Loïc, CHEVAL Véronique à THOMAS Franck, TROUBOUL Jean-Paul à ROUAUD Alain, MAHE Yvon à GEFFLOT Bernard,

ABSENTS : COTTIER Catherine, THEAUDIERE Éric, MACE Christophe, DENIEL Franck, FRESIL Gwénaél, LE CHENECHAL Didier, CORDUAN Frédéric, HERVE Gérard, COUDRAIS Ronan, BAUDU Jérôme, MAHE Roseline, PITRE Rémi, HALLIER Catherine,



Nombre de délégués

- en exercice	55
- pouvoirs	9
- présents	33
- absents	13

18.13: Délégation du comité syndical au bureau pour opter pour l'assujettissement à la TVA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5211-10,

Vu les statuts du Smictom des Pays de Vilaine, notamment l'article 6 de l'arrêté préfectoral du 16 juin 2014 portant modification des statuts du Smictom,

Vu le règlement intérieur de l'assemblée du Smictom des Pays de Vilaine, notamment l'article 3, adopté par délibération n°15.39 du 24 juin 2015,

Vu la délibération n°17.12 du 1^{er} mars 2017, donnant délégation du Comité Syndical à la Présidente et aux Vice-Présidents,

Envoyé en préfecture le 03/04/2018

Reçu en préfecture le 03/04/2018

Affiché le **10 AVR. 2018**

ID : 035-253500862-20180321-18_13-DE

La présidente propose aux membres du Comité présents d'attribuer la délégation suivante au Bureau du Smictom :

- décider de l'option à l'assujettissement à la TVA pour l'opération « réseau des recycleries ».

Chaque décision prise dans le cadre de la présente délégation sera rapportée au Comité Syndical.

L'assemblée, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette délégation au bureau.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
C.GARDAN

